
Communiqué 1 : Enregistrement des téléphones

Le CERT informe les personnes dont leurs téléphones portables/tablettes ont été bloqués suite au non enregistrement durant la période d'un mois, qu'ils peuvent déposer une demande d'enregistrement via le site <https://sajalni.tn> tout en respectant les conditions suivantes :

- La date d'entrée en Tunisie de la personne qui a importé le téléphone doit être inférieure ou égale à trois mois
- Le nombre maximal de terminaux autorisé par entrée (voyage) est deux (02). Si vous déposez plus que deux demandes, seules les deux premières seront retenues
- La saisie des données incorrectes entraîne le rejet de la demande d'enregistrement et engendre le blocage du terminal mobile/tablette.

Soyez attentif lors du remplissage du formulaire, en particulier le N° de passeport de la personne qui a importé le téléphone